



Région
Centre-Val de Loire

Conseil régional du Centre – Val de Loire
9, rue Saint Pierre-Lentin
CS 94117
45041 Orléans Cedex 1
Tél : 02 38 70 30 30 – Fax : 02 38 70 31 18
www.regioncentre-valde Loire.fr

Délibération de l'Assemblée Plénière

DAP N° 19.03.01.A

ADOpte A LA MAJORITE

POUR : les groupe Socialistes, Radicaux et Démocrates (28), Ecologiste (9)
ABSTENTION : les groupes Union de la Droite et du Centre (20), Rassemblement National (15), Pierre Commandeur, Fabien Verdier

OBJET : Approbation du compte de gestion 2018

Le Conseil régional, réuni en Assemblée Plénière le **27 juin 2019**, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil régional ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 4311-1 et suivants et L 4312-4;

Vu l'avis émis par le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 24 juin 2019 ;

Vu l'avis favorable émis par la commission « Finances, Fonds Européens, Personnel et Fonctionnement de l'Administration » lors de sa réunion du 26 juin 2019 ;

Vu le compte de gestion pour l'exercice 2018 présenté par Madame le Payeur régional ;

DECIDE

- d'approuver le compte de gestion 2018

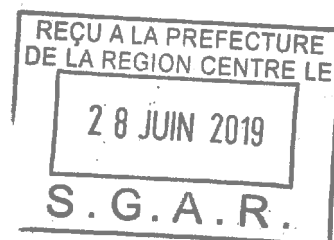
Le Président de Séance



Marc GRICOURT

SIGNE ET AFFICHE LE : 28 juin 2019

N .B : Le Président susnommé certifie le caractère exécutoire de cette décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr> dans ce même délai.



N° 0345